

Le stationnement à Villeneuve-Loubet

Le stationnement sur la commune est gratuit, excepté durant la saison estivale pour les parkings de la Fighière et des Maurettes. Attention : il existe plusieurs zones bleues où le stationnement est réglementé et limité dans sa durée ainsi que des zones oranges.

LES ZONES PAYANTES

Le stationnement est payant au sein des deux parkings du bord de mer:

- au parking de la Fighière du 15/06 au 15/09 de 9h à 20h
- au parking des Maurettes du 15/06 au 15/09 de 9h à 20h

Le tarif est de 1 € / heure de la 1^{ère} à la 6^{ème} heure / 1,50 € de la 7^{ème} à la 10^{ème} heure / puis 22,20 € à partir de la 11^{ème} heure. Le paiement se fait aux horodateurs (langues affichages : FR, GB, IT, ALL, ESP). Possibilité de régler en pièce(s) de monnaie ou carte bleue.

LES ZONES BLEUES

Les zones bleues sont matérialisées au sol par des pointillés de couleur bleue. Chaque zone bleue est annoncée par un panneau spécifique indiquant les horaires pendant lesquels le stationnement est réglementé. Dans ces zones, le stationnement est gratuit pendant la durée indiquée sur le panneau (de 20 min à 2 heures) avec l'utilisation d'un disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée.

Les disques de stationnement sont en vente dans les commerces mais il est également possible de les acheter (2€) à l'Office de Tourisme principal (16, avenue de la Mer) ou au bureau annexe du village.



On trouve notamment les zones bleues (liste non exhaustive)

- sur la Croisette Jean Marchand à Marina Baie des Anges (9h à 21h)
 - dans le quartier du bord de mer : Av. de la Mer, Av. de Provence, Bd des Italiens (9h à 19h)
 - dans le quartier des Navigateurs : avenues Tabarly, Cousteau, Conti et Cartier en été seulement
 - au village, place de l'Hôtel de Ville et place Carnot (9h à 19h)
 - au village, avenue de la Liberté devant les commerces
 - au village, avenue des Ferrayonnes, devant les commerces et La Poste
- Lire la signalisation car la durée varie selon les zones de stationnement (de 20 min à 2h)

LES ZONES ORANGES

Dans le quartier des Bouches du Loup des zones oranges ont été mises en place: la réglementation est en vigueur du 15/06 au 15/09. Seuls les résidents des Bouches du Loup munis d'un badge peuvent stationner sur ces zones (badges fournis par l'A.S.A. des Bouches du Loup 06.63.15.28.51)

BORNES DE RECHARGEMENT WIIIZ POUR VEHICULES ELECTRIQUES & HYBRIDES

Plusieurs bornes de charge payante sur 3 parkings de la commune

- Place du Général De Gaulle : 2 prises de recharge accélérée, 2 prises de recharge normale
- Pôle culturel Auguste Escoffier : 4 prises de recharge accélérée, 4 prises de recharge normale
- Parking de la Fighière : 2 prises de recharge accélérée, 2 prises de recharge normale

* *Tarifs abonnés: 1ère Heure : 2€, par 1/2 H suivante : 1€, forfait Tarif nuit (20h-8h) : 5€*

Tarifs non-abonnés: 1ère Heure : 3€, par 1/2 H suivante :2€, forfait Tarif nuit (20h-8h) : 8€

Voir info et abonnement sur wiiz.fr

Stationnement accueil Tourisme et Handicap

La totalité des parkings et la majorité des voies de la commune sont dotés de places réservées aux personnes en situation de handicap(s).